



Informations Générales  
pour la Base de Données Produits  
des Grossistes-Répartiteurs

16 mai 2006

## Objectif

Les Grossistes-Répartiteurs gèrent un fichier « Produits ».

Cette recommandation est le Guide de Bonnes Pratiques d'Utilisation de la Fiche Produit.

La fiche produit permet d'identifier une présentation, codifiée par un CIP ou un ACL, et de normaliser les données de création, de mise à jour ou de suppression, en vue de la saisie ou de l'intégration des éléments dans les bases de données des Grossistes-Répartiteurs.

L'objectif du Guide de Bonne Pratique d'Utilisation de la Fiche Produit est :

- de préciser le détail de chacun des champs de la Fiche Produit pour une utilisation optimale lors de son intégration d'une manière manuelle ou automatique,
- d'aider à la saisie,
- de permettre le transfert vers les répartiteurs sous forme d'un document papier ou dans des formats dématérialisés répondant aux standards internationaux EANCOM.

Cette recommandation est le résultat du travail du groupe Projet composé des professionnels suivants :

Répartiteurs :

ALLIANCE SANTE  
CERP BRETAGNE NORD  
CERP LORRAINE  
CERP RHIN RHONE MEDI TERRANEE  
CERP ROUEN  
CONTINENTAL PHARMACEUTIQUE  
OCP REPARTITION  
PHOENIX PHARMA

Dépositaires :

AEXXDIS  
C.S.P.  
GEODIS LOGISTICS

Laboratoires pharmaceutiques ou Fabricants :

3M SANTÉ  
AGUETTANT  
BAYER SANTÉ FAMILIALE  
BIOCODEX  
BMS  
BMS/UPSA  
BOUCHARA RECORDATI  
BROTHIER  
CHIESI  
COLOPLAST  
GSK  
JANSSEN CILAG  
LEO PHARMA  
MERCK LIPHA SANTÉ  
NORGINE PHARMA  
PFIZER  
ROCHE  
SANOFI PASTEUR MSD  
SANOFI AVENTIS  
SCHERING  
TAKEDA  
WYETH PHARMACEUTICALS France

## Modalités de saisie de l'information

Le groupe Projet a décidé d'utiliser les Bases Produits du CIP et d'ACL comme source d'informations. Ces bases de données sont alimentées à partir des informations fournies par l'AFSSAPS, le Journal Officiel de la République Française et le Journal Officiel de l'Union Européenne, les fabricants et laboratoires pharmaceutiques.

Chaque présentation, codifiée par un CIP ou un ACL, fait l'objet d'une fiche unique.

Pour chacune, les données administratives, réglementaires et économiques sont à valider et à compléter par le laboratoire ou le fabricant avec les données logistiques et les conditions de reprise. Le site internet du CIP encadre la saisie.

## Modalités de diffusion de l'information

A partir du site CIP chaque émetteur adresse électroniquement, fiche par fiche, ces informations aux destinataires concernés, dans le format attendu.

En fonction de leurs développements internes les destinataires recevront les données dans l'un des formats suivants :

- pdf,
- Excel,
- EANCOM (lorsque les particularités des produits de santé seront incorporées au message),
- XML.

EDIPHARM assure le transport de l'information entre le site CIP ou ACL et le destinataire final quelque soit le format du message et son moyen de transport.

L'envoi est complet à la création.

Dans le cadre des mises à jour, ne sont envoyés que les éléments modifiés.

## Délai de diffusion

Les informations sont communiquées préalablement à leur mise en application; le délai souhaité est de quinze jours calendaire, date de réception chez le répartiteur.

## Mise en place

Lors de lancement d'un nouveau produit il y a lieu de se référer à la recommandation « Mise en place des produits nouveaux » pour tous les aspects liés à cette mise en place (délai de mise en place, quantités, etc).

Il est recommandé d'adresser simultanément la proposition de mise en place.

# FICHE DESCRIPTIVE d'une SPÉCIALITÉ MÉDICALE

Création Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Mise à jour Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Nombre de zones modifiées : Ne renseigner que les zones modifiées	Date :
--	---	--------

- Nom et coordonnées de la Société émettrice de l'information
- Nom de la spécialité
- Libellé présentation
- Code CIP
- Code UCD
- Type de marquage \*
- Liste des Identifiants de données présents dans l'EAN128 \*
- Type de circuit \*

\* Se reporter aux dictionnaires

Joindre obligatoirement en cas de création sous forme de lien ou de fichier :

§ une fiche signalétique ou une notice

§ le RCP

Pour tout nouveau produit ou modification de l'étui :

§ un modèle d'étui à plat (format PDF)

## INFORMATIONS GÉNÉRALES PRODUIT

<input checked="" type="checkbox"/> Société Distributrice : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Société Facturante : <input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Société Titulaire de l'AMM : <input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Société Exploitante de l'AMM : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Date d'octroi de l'AMM ou de l'AIP <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> DCI(s) + Dosage(s) Quantité et Unité <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Date de parution au JO de l'AMM ou de l'AIP <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Classe marketing (classe EPhMRA) <input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Classe thérapeutique (classe ATC) <input type="text"/>

Date :

Ø Forme	<input type="text"/>	Ø Produit dangereux	Oui q Non q
Ø Conditionnement primaire exemple : flacon 200ml	<input type="text"/>	Ø Produit Dopant	Oui q Non q
Ø Conditionnement secondaire exemple : boîte	<input type="text"/>	Ø Produit dérivé du sang humain	Oui q Non q
Nombre d'UCD dans le Conditionnement secondaire	<input type="text"/>	Ø Princeps	Oui q Non q
Ø Taux de Remboursement S.S. *	<input type="text"/>	Ø Générique	Oui q Non q
Date parution JO	<input type="text"/>	Générique au répertoire	Oui q Non q
Ø Agrément collectivités	Oui q Non q	Si générique CIP du princeps	<input type="text"/>
Date parution JO	<input type="text"/>	Ø Excipients à effet notoire	<input type="text"/>
Ø Liste *	<input type="text"/>	Ø Médicament d'exception	Oui q Non q
Ø Psychotropes	Oui q Non q	Ø Médicament à prescription particulière *	<input type="text"/>
Ø Spécialité GP (visa PP)	Oui q Non q	Ø Médicament à délivrance particulière *	<input type="text"/>
Ø Autorisation Importation Parallèle (AIP)	Oui q Non q	Ø Rétrocession	Oui q Non q
Pays d'origine	<input type="text"/>	Ø Médicament orphelin	Oui q Non q
CIP de l'AMM en France	<input type="text"/>	Ø Médicament remplaçant le n° CIP suivant	<input type="text"/>
Ø Code Intracommunautaire	<input type="text"/>	Ø Radiation de la liste des médicaments remboursés	Oui q Non q
Ø Durée de vie et unité* de la Fabrication à la Péréemption	<input type="text"/>	Date de la Radiation	<input type="text"/>
Ø Température de stockage *	<input type="text"/>	Ø Médicament remplacé par le le n° CIP suivant	<input type="text"/>
Ø Précautions de stockage *	<input type="text"/>	Ø Arrêt de commercialisation	Oui q Non q
Ø Précautions de manipulation *	<input type="text"/>	Date d'arrêt de commercialisation	<input type="text"/>
Ø Température de transport*	<input type="text"/>	Raison de l'arrêt	<input type="text"/>

## CONDITIONS DE REPRISE DU PRODUIT

<input type="checkbox"/> <b>Produit périmé</b>  Si oui, délai de reprise Grossiste - Répartiteur exprimé en nombre de mois Après péremption <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> Avant péremption <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> <small>Ce délai doit être égal ou supérieur à trois mois compte tenu des délais de traitement de ces produits depuis l'Officine.</small>	Stock Grossiste	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Stock Officine	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> <b>Produit abîmé ou cassé</b> <small>(défauts non détectables à la réception)</small>	Stock Grossiste	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Stock Officine	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> <b>Produit défectueux</b> <small>(défauts de fabrication)</small>	Stock Grossiste	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	Stock Officine	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

## INFORMATIONS TARIFAIRES PRODUIT

Présentation REMBOURSABLE	Présentation NON REMBOURSABLE
Prix Tarif HT Grossiste <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	Prix net HT Grossiste <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Prix Tarif HT Officine <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	Prix Tarif HT Officine <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Prix Public TTC <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	TVA <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
TVA <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	Autres remises <span style="float: right;">Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></span>
TFR TTC <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	cf Conditions générales de vente
Prix Tarif HT Hôpital <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	
Tarif T2A hors GHS HT <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	
Tarif Rétrocession HT <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	

## INFORMATIONS LOGISTIQUES PRODUIT

### UNITÉ DE VENTE

en millimètres et en grammes

Longueur	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Largeur	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Hauteur	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Poids brut	<input style="width: 95%;" type="text"/>

### SOUS-STANDARD

Conditionnement Intermédiaire : cartouche, fardelage  
en millimètres et en grammes

Code	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Quantité totale d'unités de vente	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Longueur	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Largeur	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Hauteur	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Poids brut	<input style="width: 95%;" type="text"/>

### CARTON STANDARD

en centimètres et en kilogrammes

Code	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Quantité totale d'unités de vente (1 si pas de standard)	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Longueur	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Largeur	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Hauteur	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Poids brut	<input style="width: 95%;" type="text"/>

### PALETTE STANDARD

en centimètres et en kilogrammes

Code	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Nombre de cartons standard	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Nombre de cartons par couche	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Quantité totale d'unités de vente	<input style="width: 95%;" type="text"/>
Longueur* <input style="width: 80%;" type="text"/>	Largeur* <input style="width: 80%;" type="text"/>
Hauteur palette comprise <input style="width: 80%;" type="text"/>	Poids brut <input style="width: 80%;" type="text"/>

Autres (préciser les dimensions) :

\* Dimensions de base de la palette

## MISE EN PLACE

(pour les nouveaux produits)

Oui  Non

# FICHE PRODUIT ACL

Création Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Mise à jour Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Nombre de zones modifiées : Ne renseigner que les zones modifiées	Date :
--	---	--------

Ø Nom et coordonnées de la Société Représentant légal pour la France

Ø Marque

Ø Libellé et/ou Nom commercial du produit  
(qui figure sur le conditionnement et qui est utilisé par le client final)

Ø Code d'identification de l'article dans le circuit commercial

Ø Type de Marquage du code d'identification \*

Ø Liste des Identifiants de données présents dans l'EAN128 \*

Ø Référence fournisseur

Ø Type de circuit \*

Ø Composition, Matériau  
Composition qualitative et quantitative (facultatives)

Ø Description (en fonction des familles de produits)

Dimension / diamètre :

Volume / Poids / Charrière / Gauge :

Taille / Pointure :

Couleur :

Classe de contention :

Classe de collier :

Classe d'aiguille :

Autre :

\* Se reporter aux dictionnaires

Joindre obligatoirement en cas de création sous forme de lien ou de fichier :

§ Fiche technique avec description détaillée

Pour tout nouveau produit ou modification de l'étui :

§ un modèle d'étui à plat (format PDF)

## INFORMATIONS GÉNÉRALES PRODUIT

<p>☒ Société Distributrice :  <input style="width: 90%;" type="text"/></p> <p>☒ Société Exploitante :  <input style="width: 90%;" type="text"/></p> <p>• Société Propriétaire de la marque :  <input style="width: 90%;" type="text"/></p>	<p>• Société Facturante :  <input style="width: 90%;" type="text"/></p> <p>• Société Fabricante :  <input style="width: 90%;" type="text"/></p>
<p>Ø Catégorie * <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p>Ø Nomenclature GMDN <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p>Ø Identification CLADIMED <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p>Ø Marquage CE <span style="margin-left: 100px;">Oui q Non q</span></p> <p>Classe de certification du « Marquage » CE <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p>Nom et code de l'organisme certificateur <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p>Ø Norme NF ou autres <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p>Ø LPPR <span style="margin-left: 100px;">Oui q Non q</span></p> <p>Ø Autre système de prise en charge <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p>Ø Type de Vigilance <input style="width: 150px;" type="text"/></p> <p>Ø Contact Vigilance Tel, fax ou e-mail <input style="width: 150px;" type="text"/></p>	<p>Ø Date limite d'utilisation optimale <span style="margin-left: 100px;">Oui q Non q</span></p> <p>Ø Durée de vie après fabrication et unité <input style="width: 120px;" type="text"/></p> <p>Ø Durée de vie après ouverture et unité <input style="width: 120px;" type="text"/></p> <p>Ø Température de stockage * <input style="width: 120px;" type="text"/></p> <p>Ø Précautions de stockage * <input style="width: 120px;" type="text"/></p> <p>Ø Précautions de manipulation * <input style="width: 120px;" type="text"/></p> <hr style="width: 50%; margin-left: 0;"/> <p>Ø Température de transport * <input style="width: 120px;" type="text"/></p> <p>Ø Stérilisation <span style="margin-left: 100px;">Oui q Non q</span></p> <p>Mode de stérilisation <input style="width: 120px;" type="text"/></p> <p>Ø Décontamination <span style="margin-left: 100px;">Oui q Non q</span></p> <p>Ø Produit recyclable <span style="margin-left: 100px;">Oui q Non q</span></p>

## INFORMATIONS TARIFAIRES PRODUIT

Prix Tarif HT Fournisseur

Prix Tarif HT Grossiste

Prix Tarif HT Pharmacien d'Officine

Conditions commerciales

Oui  Non

Taux de T.V.A. (du tarif global pour les kits)

LPPR (métropole) JO

Code(s)	Tarif*	Date parution JO	Durée de l'inscription (en année)	Date limite de validité	Code nature prestation	Nombre de répétition
---------	--------	------------------	-----------------------------------	-------------------------	------------------------	----------------------

\* si code LPPR alphanumérique (ex « TIPS »)

Ø Prix limite de vente TTC JO

Oui  Non

Valeur du prix limite de vente JO

Date parution JO du prix limite de vente

Ø Prix de cession maximum JO

Oui  Non

Valeur du Prix de cession maximum JO

Date parution JO du prix de cession maximum

Ø Base de remboursement LPPR de l'article  
(= Valeur du Tarif global de remboursement pour les kits)

Ø Prix limite de vente LPPR de l'article  
(= Valeur du Prix limite de vente global pour les kits)

Ø Prix de cession maximum LPPR de l'article  
(= Valeur du Prix de cession maximum global pour les kits)

## INFORMATIONS LOGISTIQUES PRODUIT

### UNITÉ DE VENTE

en millimètres et en grammes

Longueur	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Largeur	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Hauteur	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Poids brut	<input style="width: 100%;" type="text"/>

### SOUS-STANDARD

Conditionnement Intermédiaire : cartouche, fardelage  
en millimètres et en grammes

Code	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Quantité totale d'unités de vente	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Longueur	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Largeur	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Hauteur	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Poids brut	<input style="width: 100%;" type="text"/>

### CARTON STANDARD

en centimètres et en kilogrammes

Code	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Quantité totale d'unités de vente (1 si pas de standard)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Longueur	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Largeur	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Hauteur	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Poids brut	<input style="width: 100%;" type="text"/>

### PALETTE STANDARD

en centimètres et en kilogrammes

Code	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Nombre de cartons standard	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Nombre de cartons par couche	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Quantité totale d'unités de vente	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Longueur* <input style="width: 50px;" type="text"/>	Largeur* <input style="width: 50px;" type="text"/>
Hauteur palette comprise <input style="width: 50px;" type="text"/>	Poids brut <input style="width: 50px;" type="text"/>
Autres (préciser les dimensions) :	
* Dimensions de base de la palette	

**MISE EN PLACE** (pour les nouveaux produits)

Oui  Non

## DICTIONNAIRES

### Catégorie

H1	Médicament humain allopathique (art L5111-1)
H2	Médicament humain homéopathique (art L5121-1)
H3	Dispositif médical (art L5211-1)
H4	Dispositif Médical de diagnostic In Vitro (art L5221-1)
H5	Denrées Alimentaires Destinées à une Alimentation Particulière (Directive européenne 89/398 du 3 mai 1989)
V5	Aliment médicamenteux vétérinaire (art L5141-2)
H6	Cosmétique (Directive 2003/15/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2003 publiée le 11 mars 2003)
H7	Autre produit humain
V1	Médicament vétérinaire allopathique (art L5141-1)
V2	Médicament vétérinaire immunologique (art L5141-2)
V3	Autovaccin à usage vétérinaire (art L5141-2)
V4	Prémélange médicamenteux vétérinaire (art L5141)
V5	Aliment médicamenteux vétérinaire (art L5141-2)
V6	Médicament vétérinaire antiparasitaire (art L5141-2)
V7	Médicament vétérinaire homéopathique (art L5141-2)
V8	Autre produit vétérinaire

### Délivrance particulière

SUR	Surveillance particulière pendant le traitement
UP	Usage Professionnel

Forme : cf Dictionnaire Pharmacopée européenne

### Identifiant de donnée ou Application Identifier (AI)

00	SSCC
01	Article
02	Contient
10	Numéro de lot
15	DLUO
17	Date de péremption
21	Numéro de série
37	Quantité contenue

Liste : 0, I, II, S(tupéfiant)

### Méthode de stérilisation

1	Oxyde d'éthylène (Norme I SO/DI S 11135:1994)
2	Vapeur d'eau (Norme EN 554, octobre 1994)
3	Irradiation (Norme I SO 11137:1995)
4	Formaldehyde (PR NF EN 14180, novembre 2001)

Pays d'origine : selon la norme ISO Alphanumérique sur 2 caractères

Précautions de stockage

1	A l'abri de la lumière
2	A l'abri de l'humidité
3	Ne pas congeler

Précautions de manipulation

1	Ne pas plier
2	A manipuler avec précaution
3	Ne pas agiter
4	A conserver dans l'emballage

Prescriptions particulières : RH, PH, PIH, SPE

RH	Réserve Hospitalière
PH	Prescription Hospitalière
PIH	Prescription Initiale Hospitalière
SPE	Prescription réservée à un spécialiste

Produits dopants

1	Agents ayant une activité antioestrogène
2	Alcool
3	Anabolisants : stéroïdes anabolisants androgènes
4	Autres agents anabolisants
5	Bêta-2 agonistes
6	Bêta-bloquants
7	Cannabinoïdes
8	Diurétiques et autres agents masquants
9	Dopage génétique
10	Dopage sanguin
11	Glucocorticostéroïdes
12	Hormones et substances apparentées
13	Manipulation chimique et physique
14	Narcotiques
15	Produits améliorant la consommation, le transport ou la libération d'oxygène
16	Stimulants

Taux de Remboursement Sécurité Sociale : 100 – 65 – 35 – 15 - 0

### Température de stockage et de transport

0	Sans condition particulière
1	Inférieure ou égale à 0°
2	Entre 2 et 8° (Froid)
3	Entre 8 et 15° (Frais)
4	Inférieure à 25° (Ambiant)

### Type de circuit

0	Tous circuits
1	Distribué par les pharmacie de ville
2	Distribué par les pharmacies à usage intérieur (PUI)
3	Distribué par les pharmacies de ville et à l'hôpital

### Type de marquage

0	Aucun
1	Code 39
2	EAN13
3	EAN128
4	Data Matrix
5	RFID
6	Autre

### Type de vigilance

1	Pharmacovigilance
2	Matéiovigilance
3	Biovigilance
4	Réactovigilance
5	Cosmétovigilance

Unité Durée de vie : Jour, Semaine, Mois, Année

## Lexique

AIP	: Autorisation d'Importation Parallèle
AMM	: Autorisation de mise sur le marché
CIP	: Code Identifiant Présentation
DCI	: Dénomination Commune Internationale
DLUO	: Date d'utilisation optimale
GP	: Grand Public (= VISA PP publicitaire)
HT	: Hors Taxe
JO	: Journal Officiel de la République Française
LPPR	: Liste de Produits et prestations remboursables
PH	: Prescription hospitalière
PIH	: Prescription initiale hospitalière
PUI	: Pharmacie à usage intérieur d'un établissement de santé
RH	: Réserve hospitalière
SPE	: Spécialiste
SUR	: Surveillance particulière pendant le traitement
TTC	: Toutes taxes comprises
UCD	: Unité Commune de Dispensation
UP	: Usage professionnel

# CIP-ACL Message Fiche Produit

Rubrique	Définition	Type	Max	Présence Obligatoire/ Facultative/ Absence Pour les Médicaments	Présence Obligatoire/ Facultative/ Absence Pour les Produits de santé hors médicament	
Message Produit						
1	Fonction du message	La fonction du message indique qu'il s'agit d'une CREATION ou MODIFICATION ou SUPPRESSION de produit	an	1	O	O
2	Date et heure de création	Indique la date et l'heure de création de ce message Fiche Produit. Automatiquement renseignée.	date		O	O
3	Date de début de validité	Indique la date de validité des informations transmises dans ce message	date		O	O
4	Date de fin de validité	Indique la date de fin de validité des informations dans ce message	date		F	F

## CIP-ACL Message Fiche Produit

Informations administratives						
5	Nom de la Société émettrice de l'information	Nom de l'émetteur du message : fabricant, laboratoire pharmaceutique ou distributeur	an	50	O	O
6	SIRET	Identification de l'émetteur du message par son code SIRET	an	14	O	O
7	GLN	Global Location Number défini par le fabricant	num	14	F	F
8	Adresse 1	Adresse de l'émetteur de l'information	an	70	F	F
9	Adresse 2	Complément d'adresse de l'émetteur de l'information	an	70	F	F
10	Ville	Ville de l'émetteur de l'information	an	35	F	F
11	Code postal	Code postal de l'émetteur de l'information	an	9	F	F
12	Pays	Pays de l'émetteur de l'information	an	3	F	F

## CIP-ACL Message Fiche Produit

13	Marque du produit	Nom de marque (déposé ou non) ou Nom de gamme usuel permettant d'identifier l'article. Présent que s'il est différent du Nom commercial du produit.	an	70	A	F
14	Nom commercial du produit	Libellé de la spécialité pharmaceutique tel qu'il figure dans le RCP ou Pour les autres produits de santé ou de soins, Nom présent dans le catalogue et sur le conditionnement, qui est utilisé par le client final.	an	255	O	O
15	Dénomination structurée courte	Libellé produit court structuré par CIP ou ACL	an	30	O	O
16	Code d'identification du produit	Code identifiant de la présentation (CIP) en 3400 présent dans le RCP des médicaments ou Code ACL en 3401 ou GTIN13, suivant Recommandation CIP-ACL, Le code 13 caractères caractérisant l'Unité Consomateur (UC) doit être précédé d'un zéro dans le message.	num	14	O	O
17	Code UCD	Code de l'Unité Commune de Dispensation. Elle correspond est la plus petite unité intègre (PPUI).	num	14	O	F

CIP-ACL Message Fiche Produit

18	Type de marquage contenant le code d'identification produit	Prend l'une des valeurs suivantes : 0 - Aucun, 1 - Code 39 2 - EAN13 3 - EAN128 4 - Data Matrix 5 - RFID 6 - Autre	an	14	O	O
19	Liste des AI présents dans l'EAN 128	00 - SSCC 01 - Article 02 - Contient 10 - N° lot 15 - DLUO 17 - Date de péremption 21 - Numéro de série 37 - Quantité contenue, ...	num	14	F	F
20	Référence fournisseur	Référence interne du fournisseur fournie pour information	an	30	F	F
21	Type de circuit	Définit le circuit de distribution selon la législation en vigueur, prend les valeurs suivantes : 0 - Aucune restriction de distribution (tous circuits) 1 - Distribué par les officines de Ville 2 - Distribué les Pharmacies à usage intérieur des hôpitaux 3 - Distribué en Ville et à l'hôpital Par défaut = 0	an	1	O	O

CIP-ACL Message Fiche Produit

22	Lien vers la fiche technique	<p>Adresse URL</p> <p>Pour le médicament : RCP (Résumé des caractéristiques du Produit) : Annexe I de la décision d'autorisation de mise sur le marché (AMM) synthétisant les informations notamment sur les indications thérapeutiques, contre-indications, modalités d'utilisation et les effets indésirables d'un médicament. Cette information est plus particulièrement destinée aux professionnels de Santé. (Art. R.5128-2 du Code de la Santé Publique)</p> <p>Pour les autres produits de santé ou de soins : Fiche technique</p>	an	140	F	F
23	Lien vers la Notice	<p>Adresse URL</p> <p>Pour le médicament : Annexe II de la décision d'autorisation de mise sur le marché comportant des informations notamment sur les indications, contre-indications thérapeutiques, modalités d'utilisation et les effets indésirables . Ces informations sont insérées dans le conditionnement (emballage) contenant le médicament. Cette information est plus particulièrement destinée au patient. (Art. R.5143-5 du Code de la Santé Publique)</p> <p>Pour les autres produits de santé ou de soins : Notice accompagnant le produit</p>	an	140	F	F
24	Photos	<p>Adresse URL</p> <p>Photo permettant la visualisation de toutes les faces du produit</p>	an	140	F	F

## CIP-ACL Message Fiche Produit

Informations générales						
25	Société qui reçoit les commandes	Destinataire des messages Commande (Nom obligatoire et SIRET facultatif)	an	50	0	0
26	Société Distributrice	Société qui assure la distribution logistique (Nom obligatoire et SIRET facultatif)	an	50	0	0
27	Société Facturante	Société qui émet la facture et récupère le paiement (Nom obligatoire et SIRET facultatif)	an	50	0	0
28	Société Titulaire de l'AMM	Uniquement pour le médicament Il s'agit du détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) qui est Etablissement Pharmaceutique, cf art L.5121-8 du CSP (Nom obligatoire et SIRET facultatif)	an	50	0	A

CIP-ACL Message Fiche Produit

29	Société Exploitante ou Représentant légal pour la France	<p>Société qui assure la responsabilité juridique en France notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour le médicament la société exploitant l'AMM cf art R5124-1 du CSP.</li> </ul> <p>Il s'agit également de la société qui est responsable du produit pour la vigilance vis-à-vis des autorités (AFSSAPS, AFSSA, ...) notamment :</p> <p><u>Pharmacovigilance</u> et Hémovigilance pour le médicament,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les autres produits il s'agit du représentant légal pour :</li> </ul> <p><u>Matéiovigilance</u> pour le DM assurée par le Mandataire</p> <p><u>Biovigilance</u> pour les Eléments et produits du corps humain utilisés à des fins thérapeutiques, et aux produits, autres que les médicaments, qui en dérivent, aux dispositifs médicaux les incorporant et aux produits thérapeutiques annexes</p> <p><u>Réactovigilance</u> pour les DMI V</p> <p><u>Cosmétovigilance</u> pour les produits cosmétiques</p>	an	50	○	○
30	Société Fabricante	<p>Société qui fabrique le produit (pour le médicament humain cf art R5124-2 du CSP) (Nom obligatoire, SIRET et Pays facultatifs)</p>	an	50	○	○
31	Société Propriétaire de la marque	<p>Société qui détient la marque et qui l'a éventuellement déposée (Nom et Pays obligatoires, SIRET facultatif)</p>	an	50	○	○

CIP-ACL Message Fiche Produit

32	Date d'octroi de l'AMM ou de l'AIP	Pour le médicament humain : Date présente sur l'Autorisation de Mise sur le Marché ou l'Autorisation d'Importation Parallèle délivrée par l'AFSSAPS au titulaire	date		O	A
33	Date parution au JO de l'AMM ou de l'AIP	Pour le médicament : Date figurant au Journal Officiel concernant l'autorisation de Mise sur le marché	date		F	A
34	Code Catégorie	H1 - Médicament humain allopathique (art L5111-1) H2 - Médicament humain homéopathique (art L5121-1) H3 - Dispositif médical (art L5211-1) H4 - Dispositif Médical de diagnostic In Vitro (art L5221-1) H5 - Denrées Alimentaires Destinées à une Alimentation Particulière (Directive européenne 89/398 du 3 mai 1989) V5 - Aliment médicamenteux vétérinaire (art L5141-2) H6 - Cosmétique (Directive 2003/15/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2003 publiée le 11 mars 2003) H7 - Autre produit humain V1 - Médicament vétérinaire allopathique (art L5141-1) V2 - Médicament vétérinaire immunologique (art L5141-2) V3 - Autovaccin à usage vétérinaire (art L5141-2) V4 - Prémélange médicamenteux vétérinaire (art L5141-2) V5 - Aliment médicamenteux vétérinaire (art L5141-2) V6 - Médicament vétérinaire antiparasitaire (art L5141-2) V7 - Médicament vétérinaire homéopathique (art L5141-2) V8 - Autre produit vétérinaire	an	2	O	O

CIP-ACL Message Fiche Produit

35	Code de la Classe Marketing	Pour le médicament humain : Code de la classe EPhMRA (European pharmaceutical Marketing Research Association)	an	5	O	F
36	Code de Classe Thérapeutique	Pour le médicament humain : Code de la classe ATC (Anatomique, Thérapeutique, Chimique) de l'OMS présent dans le paragraphe Pharmacodynamie du RCP Pour les autres produits de santé humains : Code de la classe CLADI MED	an	10	F	F
37	Code Nomenclature	Pour les DM : Code de la GMDN (Global Medical Device Nomenclature) du Comité Européen de Normalisation (CEN)	an	10	A	F

CIP-ACL Message Fiche Produit

38	Classe spécifique de certains types de produits	<p>Classification qui définit le type de classe et le code pour la</p> <p><u>Classe de contention</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- classe HC : pression inférieure à 10 mmHg</li> <li>- classe I : pression de 10 à 15 mmHg</li> <li>- classe II : pression de 15 à 20 mmHg</li> <li>- classe III : pression de 20 à 36 mmHg</li> <li>- classe IV : pression &gt; 36 mmHg</li> </ul> <p><u>pour les colliers</u></p> <p>C1 - soutien léger, collier temporaire en mousse.</p> <p>C2 - soutien moyen, collier en mousse renforcé par une bande de polyuréthane semi-rigide non réglable en hauteur.</p> <p>C3 - soutien moyen, réglable en hauteur formé de deux bandes de polyuréthane, renforcé par une protection en mousse gainée, protégeant la peau, reliées entre-elles par des attaches velcro ou par des petites attaches de type boulon écrou.</p> <p>C4 - classique "mini-minerve" soutien renforcé avec appui occipital et mentonnier et sternal.</p> <p><u>pour les aiguilles</u></p>	an	30	A	F
39	Marquage CE	<p>Pour les DM : Directive 93/42/CEE</p> <p>Pour les DMI V: Directive 98/79/EC</p> <p>Pour les Produits Cosmétiques : Directive 76/768/CEE</p>	Booléen		A	O
40	Classe de certification du marquage CE	Pour les DM : classe I, II a, II b, III (cf art R5211-7 du CSP)	an	35	A	F
41	Nom et code de l'Organisme certificateur du marquage CE	<p>cf art R5211-16 du CSP</p> <p>Le code est présent physiquement sur le conditionnement</p>	an	50	A	F
42	Nom et code d'une autre norme	Dans le cas où le produit fait l'objet d'une certification autre : Norme NF pour la radiologie, appareils électriques, dialyseur...	an	35	A	F

## CIP-ACL Message Fiche Produit

Composition						
43	Code(s) Substance(s) ou Matériau(x)	Code(s) permettant d'identifier la ou les matières premières (substances actives, excipients, principaux matériaux) L'ensemble des champs de la Composition est répété autant de fois qu'il y a de composant	num	10	F	F
44	Libellé(s) Substance(s) ou Matériau(x)	Description des matières premières dont celles pouvant être à effet notoire (DCI pour les médicaments)	an	140	O	F
45	Quantité et unité de dosage	Quantité et unité des matières premières	an	35	F	F
46	Excipient à effet notoire	Excipient inscrit sur la liste publiée par l'AFSSAPS au JO du 29/08/99	Booléen		F	F
Description produit						
47	Forme	Forme galénique telle que dans le RCP cf dictionnaire de la Pharmacopée européenne	an	50	O	F
48	Conditionnement primaire	Conditionnement primaire et éventuellement son matériau tel que dans le RCP pour le médicament exemple : Flacon, Tube	an	50	F	F
49	Quantité du Conditionnement primaire	Quantité dans le conditionnement primaire telles que dans le RCP pour le médicament, exemple pour le flacon : 150 ml	num	10	F	F
50	Unité de mesure du Conditionnement primaire	Unité de mesure dans le conditionnement primaire telles que dans le RCP pour le médicament, exemple pour le flacon : 150 ml	an	35	F	F

## CIP-ACL Message Fiche Produit

51	Conditionnement secondaire	Conditionnement secondaire telle que dans le RCP pour le médicament, exemple : boîte qui contient le flacon de 150 ml	an	50	O	F
52	Nombre de PPUI /UCD par conditionnement secondaire	Nombre de PPUI ou d'UCD par conditionnement secondaire, exemples 1 pour le flacon, 1 pour le sachet stérile de 10 compresses et 20 pour la boîte de 20 comprimés	num	10	O	F
53	Couleur de l'UCD	exemple : pour bas, chaussure, brosse à dent	an	35	A	F
54	Taille / pointure de l'UCD	Unité de mesure pour un type donné d'article exemple : collant, chaussure	an	35	A	F
55	Quantité d'unité de mesure de l'UCD : Dimensions(H,Longueur,l)/ diamètre/Volume/Poids/Charrière/ Gauge	Exemples : 10 x 10 pour une compresse En Charrière = CH Unité pour la dimension et le débit des sondes (la Charrière 6 = 1/3 de mm x 6 ) En Gauge Unité pour le diamètre des aiguilles	an	35	A	F
56	Unité de mesure de l'UCD : Dimensions(H,Longueur,l)/ diamètre/Volume/Poids/Charrière/ Gauge	Exemples : cm x cm pour une compresse Charrière = CH Unité pour la dimension et le débit des sondes (la Charrière 6 = 1/3 de mm x 6 ) Gauge Unité pour le diamètre des aiguilles	an	35	A	F
57	Taux de Remboursement S.S.	Taux de remboursement par la sécurité Sociale tel que paru au Journal officiel : 15, 35, 65, 100 ou 0 si non remboursé	num	3	O	A
58	Date parution JO Remboursement	Date de parution au Journal Officiel du Taux de remboursement par la Sécurité Sociale	date		F	A
59	Inscription sur la LPPR	L'article est-il inscrit sur la liste des produits et prestations remboursables ? cf art L 165-1 du CSS arrêté 26/06/2003	booléen		A	O
60	Agrément collectivités	La présentation est-elle inscrite sur la liste des présentations agréées aux Collectivités suite à parution au Journal Officiel ?	booléen	1	O	A
61	Date parution JO Agrément	Date de parution au Journal Officiel de l'inscription sur la liste des présentations agréées aux Collectivités	date		F	A

## CIP-ACL Message Fiche Produit

62	Code Liste	Niveau d'inscription sur la liste des substances vénéneuses tel que présent dans le RCP : Liste 1, 2 ou Stupéfiant. 0 si non inscription	an	1	O	A
63	Psychotrope	L'une des substances (DCI) présente dans cette présentation est-elle une substance psychotrope ? (cf la Convention de Vienne et la nécessité de déclarer la balance de stock à l'AFSSAPS annuellement)	booléen	1	O	A
64	Spécialité GP	La présentation a-t-elle obtenu un visa publicitaire en vue d'une action de communication auprès du Grand Public ?	booléen	1	O	A
65	Autorisation Importation Parallèle	La présentation a-elle obtenu une Autorisation d'Importation Parallèle au sein de l'Union Européenne ?	booléen	1	O	A
66	Pays d'origine de l'AIP	Pays d'origine de la fabrication qui concerne aussi bien les AMM que les AIP selon la norme ISO Alphanumérique sur 2 caractères	an	2	F	A
67	CIP de l'AMM en France	CIP de l'AMM française liée à l'AIP	num	13	F	A
68	Code intracommunautaire propre au produit	Selon la Nomenclature douanière (sert à définir le mode de fonctionnement de la TVA dans la relation d'un pays à un autre)	num	35	F	F

## CIP-ACL Message Fiche Produit

69	Date limite d'utilisation	Le produit possède-t-il une date limite d'utilisation ou de consommation ?	Booléen		O	O
70	Durée de vie après fabrication (Nombre et unité de durée)	Lorsque l'article possède une date limite d'utilisation, il s'agit ici de sa durée de vie après fabrication jusqu'à péremption. L'unité de durée de vie peut s'exprimer en jour, semaine, mois, année Pour les kits il s'agit de la durée de validité du composant ayant la validité la plus courte <del>Par défaut l'unité de durée est le mois</del>	an	35	O	F
71	Durée de vie après ouverture (Nombre et unité de durée)	Définie pour les produits cosmétiques dans la Directive 2003/15/CE du 27 février 2003 (JOUE L66 du 11 mars 2003) article 6c Elle peut s'exprimer en jour, semaine, mois, année	an	35	A	F
72	Température de stockage minimum	Indique la T° minimum qui doit être maintenue lors du stockage La donnée est obligatoire pour les produits de la chaîne du froid ou particulièrement sensibles	num relatif	3	F	F
73	Température de stockage maximum	Indique la T° maximale qui doit être maintenue lors du stockage La donnée est obligatoire pour les produits de la chaîne du froid ou particulièrement sensibles	num relatif	3	F	F

# CIP-ACL Message Fiche Produit

74	Précautions de stockage	1 - A l'abri de la lumière 2 - Craint l'humidité 3 - Ne pas congeler	num	2	F	F
75	Précautions de manipulation	1 - Ne pas plier 2 - A manipuler avec précaution 3 - Ne pas agiter 4 - A conserver dans l'emballage	num	2	F	F
76	Température de transport minimum	Indique la T° minimum qui doit être maintenue lors du transport La donnée est obligatoire pour les produits de la chaîne du froid ou particulièrement sensibles	num relatif	2	F	F
77	Température de transport maximum	Indique la T° maximale qui doit être maintenue lors du transport La donnée est obligatoire pour les produits de la chaîne du froid ou particulièrement sensibles	num relatif	2	F	F
78	Stérile	L'article est-il stérile ? Cf. Normes : NF EN 556-1 Février 2002 ISO/TS 15843:2000	Booléen		A	O
79	Méthode de stérilisation	1 - oxyde d'éthylène (Norme ISO/DIS 11135:1994) 2 - vapeur d'eau (Norme EN 554, octobre 1994) 3 - irradiation (Norme ISO 11137:1995) 4 - formaldéhyde (PR NF EN 14180, novembre 2001)	num	2	A	F
80	Décontamination	Non = produit stérile à usage unique Oui = produit qui n'est pas à usage unique Cf classe de marquage (protocole de décontamination validé par le fabricant)	Booléen		A	O
81	Recyclable	Critère lié à l'environnement, L'article at-il reçu un label produit recyclable ?	Booléen		A	O
82	Destruction élimination	Cf réglementation européenne sur le traitement des déchets Concerne le produit et/ou son conditionnement notamment pour les boites isothermes.	an	70	A	F

CIP-ACL Message Fiche Produit

83	Type de Vigilance	Type de vigilance auquel est soumis le produit (critère de la Santé Publique) 1 - Pharmacovigilance et Hémovigilance cf art L5121-20 du CSP, 2 - Matéiovigilance cf art R5211-4 et R5211-5 du CSP 3 - Biovigilance cf art R1211-29 du CSP 4 - Réactovigilance cf art R5222-11 du CSP 5 - Cosmétovigilance cf art L5131-9 du CSP	num	2	O	F
84	Contact Vigilance	Tél, fax ou e-mail de la personne responsable à contacter pour tout signalement	an	70	O	F
85	Produit dangereux	Classification références douanières de l'ONU "UN suivi de 4 chiffres" (exemple Cytotoxique)	an	6	F	F

## CIP-ACL Message Fiche Produit

86	Produit dopant	Inscription sur la liste des substances qui relèvent ou sont susceptibles de relever des classes de substances interdites figurant dans l'arrêté du 25 mars 2005 du Ministère de la Jeunesse et des Sports : 1 - Agents ayant une activité antioestrogène 2 - Alcool 3 - Anabolisants : stéroïdes anabolisants androgènes 4 - Autres agents anabolisants 5 - Bêta-2 agonistes 6 - Bêta-bloquants 7 - Cannabinoïdes 8 - Diurétiques et autres agents masquants 9 - Dopage génétique 10 - Dopage sanguin 11 - Glucocorticostéroïdes 12 - Hormones et substances apparentées 13 - Manipulation chimique et physique 14 - Narcotiques 15 - Produits améliorant la consommation, le transport ou la libération d'oxygène	an	2	F	F
87	Produit dérivé du sang	La présentation contient-elle un dérivé du sang ?	booléen	1	O	O
88	Princeps	La présentation est-elle inscrite au répertoire des génériques de l'AFSSAPS en tant que Référent suite à parution au Journal au Officiel ?	booléen	1	O	A
89	Générique	La présentation est-elle un Générique ?	booléen	1	O	A
90	Générique au répertoire	La présentation est-elle inscrite au répertoire des génériques de l'AFSSAPS en tant que Générique suite à une parution au Journal au Officiel ?	booléen	1	O	A
91	CIP du princeps	Code(s) CIP de la présentation de référence selon le répertoire des génériques de l'AFSSAPS	num	13	F	A

CIP-ACL Message Fiche Produit

92	Médicament d'exception	La présentation est-elle inscrite sur la liste des Médicaments d'exception suite à une parution au Journal Officiel ? (art R. 163-2 du CSS)	booléen	1	O	A
93	Médicament à prescription particulière	La présentation est soumise à : - la Réserve Hospitalière (RH), - une Prescription Hospitalière (PH), - une Prescription Initiale Hospitalière (PI H), - une Prescription réservée à un Spécialiste (SPE) et durée de validité de l'ordonnance en mois Plusieurs valeurs sont possibles. cf décret n°2004-546 paru au JO le 16/06/2004	an	5	F	A
94	Médicament à délivrance particulière	La présentation est soumise à une Surveillance particulière pendant le traitement (SP), La présentation est à Usage Professionnel (UP) Plusieurs valeurs sont possibles. cf décret n°2004-546 paru au JO le 16/06/2004	an	3	F	A
95	Rétrocession	La présentation est-elle inscrite sur la liste des Médicaments rétrocédables suite à une parution au Journal Officiel ? cf art L5126-4 du CSP	booléen	1	O	A
96	Médicament orphelin	La présentation appartient-elle à la liste des Médicaments orphelins telle que décrit par l' EMEA ?	booléen	1	O	A
97	Article(s) associé(s)	Liste de code(s) CIP-ACL associé(s) à l'article lors de sa vente ou location au "client". Exemple : EPO et valisette froid + documentation	num	70	F	F
98	Article remplaçant tel article	Code CIP-ACL de l'article remplacé (supprimé) par le produit de la fiche envoyée	num	14	F	F
99	Radiation de la liste des médicaments remboursés	La présentation est-elle radiée de la liste des médicaments remboursés suite à une parution au Journal Officiel ?	booléen	1	F	A
100	Date de la radiation du remboursement	Date d'application de la radiation du remboursement telle que parue au Journal Officiel	date		F	A

## CIP-ACL Message Fiche Produit

101	Arrêt de commercialisation	La Présentation ne sera plus commercialisée. Produit dit "Supprimé"	booléen		O	O
102	Date arrêt de commercialisation	Date après laquelle plus aucune commande ne sera honorée par l'exploitant ou Date d'abrogation par Décision du Directeur Général de l'Afssaps rendant définitivement caduque l'AMM ou l'AIP.	date		F	F
103	Article remplacé par tel article	Code CIP-ACL de l'article qui remplace le produit de la fiche envoyée lorsque celui-ci est supprimé	num	14	F	F
104	Raison de l'arrêt	Table de motifs : 1 : Commerciale 2 : Réglementaire liée à la santé publique	num	2	F	F

# CIP-ACL Message Fiche Produit

Conditions de reprise						
105	Reprise Produit périmé Stock Grossiste	La présentation périmée est-elle reprise ? 1 - Repris 2 - Repris sous condition d'accord préalable 3 - Non repris	num	2	O	F
106	Reprise Produit périmé Stock Officine	La présentation périmée est-elle reprise ? 1 - Repris 2 - Repris sous condition d'accord préalable 3 - Non repris	num	2	O	F
107	Délai de reprise Après péremption	Si reprise, quel délai de reprise est accepté après la date de péremption ? En nombre de mois (0 = pas de reprise)	num	2	F	F
108	Délai de reprise Avant péremption	Si reprise, quel délai de reprise est accepté avant la date de péremption ? En nombre de mois (0 = pas de reprise)	num	2	F	F
109	Produit abîmé ou cassé Stock Grossiste	La présentation abîmée ou cassée, défauts non détectables à la réception, est-elle reprise ? 1 - Repris 2 - Repris sous condition d'accord préalable 3 - Non repris	num	2	O	F
110	Produit abîmé ou cassé Stock Officine	La présentation abîmée ou cassée (défauts non détectables à la réception) est-elle reprise ? 1 - Repris 2 - Repris sous condition d'accord préalable 3 - Non repris	num	2	O	F

CIP-ACL Message Fiche Produit

111	Produit défectueux Stock Grossiste	La présentation défectueuse (défaut de fabrication), est-elle reprise ? 1 - Repris 2 - Repris sous condition d'accord préalable 3 - Non repris	num	2	O	F
112	Produit défectueux Stock Officine	La présentation défectueuse (défaut de fabrication) est-elle reprise ? 1 - Repris 2 - Repris sous condition d'accord préalable 3 - Non repris	num	2	O	F

## CIP-ACL Message Fiche Produit

Informations tarifaires						
113	Prix Tarif HT Grossiste	Prix présent sur le tarif du fabricant ou de son dépositaire hors taxe fournis aux répartiteurs (= Prix fabricant HT paru JO pour les médicaments remboursables)	num	5,3	F	F
114	Prix Tarif HT Officine	Prix présent sur le tarif du fabricant hors taxe à l'officine	num	5,3	F	F
115	Prix Public TTC	Prix de vente au public toutes taxes paru au Journal officiel	num	5,2	F	F
116	Prix TFR TTC	Prix du tarif forfaitaire de remboursement si la présentation appartient à un groupe générique pour lequel un TFR a été publié au Journal officiel	num	5,2	F	A
117	Prix Tarif HT Hôpital	Prix présent sur le tarif du fabricant hors taxe à l'hôpital	num	5,3	F	F
118	Tarif "T2A hors GHS" HT	Tarif maximum hors taxes pour lequel l'hôpital pourra obtenir le remboursement. Il est publié au Journal officiel à l'UCD.	num	5,2	F	A
119	Tarif Rétrocession HT	Prix de vente au patient hors marge publié au Journal officiel à l'UCD.	num	5,2	F	A
120	Conditions commerciales	Remises commerciales possibles ou non	booléen	1	O	O
121	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée	num	5,2	O	O

## CIP-ACL Message Fiche Produit

122	Code LPPR	code(s) LPPR lié(s) à l'article. La plupart du temps ce code est unique mais il peut en exister plusieurs (exemple kit) ou être répété plusieurs fois (exemple boîte de lancettes) cf Nombre de répétitions ci-dessous S'il est alphanumérique il s'agit d'un code TIPS non encore transposé en LPPR.	num	13	A	F
123	Date parution JO du Code LPPR	Date de parution au Journal Officiel du code la Liste des produits et prestations remboursables	date		A	F
124	Durée de l'inscription du Code LPPR	Durée de l'inscription du code LPPR en année	num	2	A	F
125	Date limite de validité de l'inscription du Code LPPR	Date limite de validité de l'inscription du code LPPR	date		A	F
126	Code nature prestation	Code nature prestation lié au code LPPR alphanumérique ex TIPS, cf Norme B2 de la CNAM	an	35	A	F
127	Tarif de remboursement	Tarif de remboursement pour chaque code LPPR	num	5,2	A	F
128	Date de parution JO du Tarif de remboursement	Date de parution au Journal Officiel du Tarif de remboursement	date		A	F
129	Prix limite de vente TTC	Prix limite de vente au patient Valable pour le code LPPR, si un prix limite de vente est paru au JO pour le LPPR concerné	num	5,2	A	F
130	Date parution JO du Prix limite de vente TTC	Date de parution au Journal Officiel du Prix limite de vente	date		A	F
131	Prix maximum de cession TTC	Prix maximum de cession du répartiteur vers le dispensateur (officine ou hôpital) Valable pour le code LPPR, si un prix limite de vente est paru au JO pour le LPPR concerné	num	5,2	A	F
132	Date parution JO du Prix maximum de cession TTC	Date de parution au Journal Officiel du Prix maximum de cession	date		A	F
133	Nombre de répétitions du code LPPR	exemple : la base de remboursement est pour 10 lancettes et la boîte contient 200 lancettes, le code est répété 20 fois.	num	2	A	F

## CIP-ACL Message Fiche Produit

134	Base de remboursement LPPR de l'article	Base de remboursement valable pour l'article en fonction du ou des LPPR concerné(s)	num	5,2	A	F
135	Prix limite de vente LPPR de l'article	Prix limite de vente au patient valable pour l'article en fonction du ou des LPPR concerné(s)	num	5,2	A	F
136	Prix maximum de cession LPPR de l'article	Prix maximum de cession du répartiteur vers le dispensateur (officine ou hôpital) valable pour l'article, en fonction du ou des LPPR concerné(s)	num	5,2	A	F

# CIP-ACL Message Fiche Produit

Informations logistiques						
137	Unité de vente : longueur	Longueur de l'unité de vente (Nombre/unité en millimètres)	num	4	O	F
138	Unité de vente : largeur	Largeur de l'unité de vente (Nombre/unité en millimètres)	num	4	O	F
139	Unité de vente : hauteur	Hauteur de l'unité de vente (Nombre/unité en millimètres)	num	4	O	F
140	Unité de vente : poids brut	Poids brut de l'unité de vente avec le conditionnement (Nombre/unité en grammes)	num	4	O	O
141	Code conditionnement intermédiaire	Code du sous-standard, exemple : la cartouche, le fardelage	an	35	F	F
142	Conditionnement intermédiaire : quantité totale d'unités de vente	Nombre d'unités de vente dans le conditionnement intermédiaire	num	4	F	F
143	Conditionnement intermédiaire : longueur	Longueur du sous-standard (Nombre/unité en millimètres)	num	4	F	F
144	Conditionnement intermédiaire : largeur	Largeur du sous-standard (Nombre/unité en millimètres)	num	4	F	F
145	Conditionnement intermédiaire : hauteur	Hauteur du sous-standard (Nombre/unité en millimètres)	num	4	F	F
146	Conditionnement intermédiaire : poids brut	Poids brut du sous-standard avec le conditionnement (Nombre/unité en grammes)	num	4	F	F

## CIP-ACL Message Fiche Produit

147	Code Carton standard	Code du carton standard Attention la recommandation est que chaque niveau logistique soit codé en GTI N13	an	35	F	F
148	Carton standard : quantité totale d'unités de vente	Nombre d'unités de vente dans le carton standard	num	4	F	F
149	Carton standard : longueur	Longueur du carton standard (Nombre/unité en centimètres)	num	4	F	F
150	Carton standard : largeur	Largeur du carton standard (Nombre/unité en centimètres)	num	4	F	F
151	Carton standard : hauteur	Hauteur du carton standard (Nombre/unité en centimètres)	num	4	F	F
152	Carton standard : poids brut	Poids brut du carton standard avec le conditionnement (Nombre/unité en kilogrammes)	num	4	F	F
153	Code Palette Standard	Code de la palette standard Attention la recommandation est que chaque niveau logistique soit codé en GTI N13	an	35	F	F
154	Palette standard : nombre de cartons standard	Nombre de cartons standards dans la palette	num	4	F	F
155	Palette standard : nombre de cartons par couche	Nombre de cartons standards par couche dans la palette	num	4	F	F
156	Palette standard : quantité totale d'unités de vente	Nombre d'unités de vente dans la palette	num	4	F	F
157	Palette standard : longueur	Longueur de la palette standard (Nombre/unité en centimètres)	num	4	F	F
158	Palette standard : largeur	Largeur de la palette standard (Nombre/unité en centimètres)	num	4	F	F
159	Palette standard : hauteur	Hauteur de la palette standard, palette comprise (Nombre/unité en centimètres)	num	4	F	F
160	Palette standard : poids brut	Poids brut de la palette standard avec le conditionnement (Nombre/unité en kilogrammes)	num	4	F	F
161	Palette standard : autres informations	Autres informations sur la palette standard	an	70	F	F

# CIP-ACL Message Fiche Produit

Mise en place						
162	Mise en place (O/N)	A la création, la présentation fait-elle l'objet d'une mise en place ?	booléen	1	0	0